

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 14813

présenté par

M. Vallaud, Mme Rabault, M. Juanico, M. Saulignac et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 50

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Ce schéma fait l'objet d'une présentation préalable devant les assemblées parlementaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialiste vise à imposer une présentation du schéma de transformation devant les assemblées parlementaires.

En effet, compte tenu des compétences confiées à la CNRU dans le pilotage de la transition, il est impératif que le Parlement puisse avoir un droit de regard sur le plan qui sera proposé par cette nouvelle instance dont nous ignorons encore à ce stade la composition.

Tel est le sens de cet amendement.